

ETABLISSEMENT RATP INFRASTRUCTURES

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT

SEANCE DE MISE EN PLACE DU 16 DECEMBRE 2021

Madame Claudie FAUSTIN-BOYER procède à l'appel nominal des présents.

SONT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS :

LISTE CGT

ERIC TURBAN (SECRETAIRE) (T)
CELINE CASSOU (T)
CHRISTIAN PAROT (T)
DAVID LECLER (T)
FREDERIC CAPON (T)
JEAN-RENE MORVAN (T)
LAURENT RENAUDIN (T)
CAROLE HENRION (T)
ABDELHAKIM KHELLAF (T)
VALENTIN LERENDU (T)
BENJAMIN BROUCHET (T)
TARRIS-LAWSON ANDET ASSANA (T)
PASCAL LAMBERT (T)

NACIM GAID (S)

LISTE CFE-CGC

GRANDO FREDERIC (T)
RUZA ANGEL (T)
BARKALLAH IMED (S)
LEFORESTIER DIDIER (S)

LISTE UNSA

FRANÇOIS DELGADO (T)
LAETITIA DEVRIENDT (T)

LISTE FO

PELLETIER TEDDY (T)
JAMEL AMOUNI (S)

REPRESENTANTS SYNDICAUX :

CGT
UNSA
CFE-CGC

FRANCK LECOUBLET
KLEMENT RAINER
IMED BARKALLAH

ORDRE DU JOUR

01.	Constatation des résultats des élections des membres du CSE 7 RATP INFRASTRUCTURES	4
02.	Constatation de la désignation des représentants syndicaux au CSE 7 RATP INFRASTRUCTURES	7
03.	Election du Secrétaire du CSE 7 RATP INFRASTRUCTURES	9
04.	Election du trésorier du CSE 7 RATP INFRASTRUCTURES	10
05.	Désignation des membres et du Secrétaire de la CSSCT RATP INFRASTRUCTURES	11
06.	Election des représentants du CSE 7 au CSEC (vote à l'urne à prévoir)	13
07.	Adoption du règlement intérieur du CSE 7 RATP INFRASTRUCTURES	14
08.	Désignation du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes	15
09.	Désignation des membres du bureau du CSE 7 en application du RI du CSE 7	15
10.	Constitution de la commission économique (élections du président et des membres)	15
11.	Constitution de la commission formation (élections du président et des membres)	17
12.	Constitution de la commission égalité femmes/hommes (élections du président et des membres)	18
13.	Résolution du CSE sur le versement au CSEC de la contribution financière relative à la gestion centralisée des ASC	19
14.	Information sur les modalités de la rétrocession obligatoire d'une part de la subvention de fonctionnement au CSEC	19
15.	Calendrier prévisionnel des séances pour l'année 2022	20

La séance est ouverte à 8 h 44 sous la présidence de M. Jean-Louis HOUPERT.

M. LE PRESIDENT – Je vous souhaite la bienvenue à cette séance de mise en place du CSE 7. Je vous propose que nous constatons ensemble le résultat des élections avant de passer aux déclarations.

1. Constatation des résultats des élections des membres du CSE 7 de RATP Infrastructures

M. LE PRESIDENT – Les résultats des élections des représentants du personnel au CSE 7 sont les suivants :

1er Collège Opérateur

TITULAIRES (9 sièges)

Inscrits	1031
Votants	572
Suffrages valablement exprimés	560

Résultats (Moyenne des voix obtenue et nombre d'élus)

SAT-RATP	0	0 élu
FO-SUD RATP	115,44	2 élus
UNSA RATP	56,71	1 élu
CGT RATP	358,78	6 élus

Sont élus

Teddy PELLETIER	FO-SUD
Wadi DEBBABY	FO-SUD
Halim BENGUEDDOUDJ	UNSA
Benjamin BROUCHET	CGT
Tarris Lawson ANDET ASSANA	CGT
Pascal LAMBERT	CGT
David LECLER	CGT
Jean-René MORVAN	CGT
DE AGUIAR Maxime	CGT

SUPPLEANTS (9 sièges)

Inscrits	1031
Votants	563
Suffrages valablement exprimés	550

Résultats (moyenne des voies obtenue et nombre d'élus)

SAT-RATP	8,00	0 élu
FO-SUD RATP	111,00	2 élus
UNSA RATP	51,83	1 élu
CGT RATP	357,22	6 élus

Sont élus

Jamel AMOUNI	FO-SUD
Mathieu AH-SAM	FO-SUD

Jean-Claude MARQUES	UNSA
Fabrice KELLER	CGT
Stéphane TONDUT	CGT
Demba SEMEGA	CGT
Stéphane BONNENFANT	CGT
Sébastien LESGENT	CGT
André BAZIN	CGT

2ème Collège Maîtrise

TITULAIRES (8 sièges)

Inscrits	1054
Votants	575
Suffrages valablement exprimés	548

Résultats (moyenne des voix obtenue et nombre d'élus)

UNSA-RATP	151,00	2 élus
CGT-RATP	387,88	6 élus

Sont élus

François MELO DELGADO	UNSA
Laetitia DEVRIENDT	UNSA
Eric TURBAN	CGT
Carole HENRION	CGT
Abdelhakim KHELLAF	CGT
Valentin LERENDU	CGT
Christian PAROT	CGT
Frédéric CAPON	CGT

SUPPLEANTS (8 sièges)

Inscrits	1054
Votants	571
Suffrages valablement exprimés	543

Résultats (Moyenne des voix obtenue et nombre d'élus)

UNSA-RATP	144,88	2 élus
CGT-RATP	391,00	6 élus

Sont élus

Sébastien CHARVIER	UNSA
Tatiana SAINGRAIN	UNSA
Rudy ROMERO	CGT
Laura RUIZ GONZALEZ	CGT
Christophe HARDY	CGT
Marc MURATI	CGT
Stéphane LEFIEF	CGT
Nuno RIBEIRO	CGT

3ème Collège Cadre

TITULAIRES (8 sièges)

Inscrits	956
Votants	501
Suffrages valablement exprimés	487

Résultats (moyenne des voix obtenue et nombre d'élus)

CFE-CGC Groupe RATP	212,38	4 élus
UNSA RATP	101,50	1 élu
CGT RATP	167,00	3 élus

Sont élus

Frédéric GRANDO	CFE-CGC
Malvina GAVARD	CFE-CGC
Angel RUZA	CFE-CGC
Farida OMARI	CFE-CGC
Sylvain ROUSSEL	UNSA
Céline CASSOU	CGT
Laurent RENAUDIN	CGT
Claude-Myriam DIOMANDE	CGT

SUPPLEANTS (8 sièges)

Inscrits	956
Votants	498
Suffrages valablement exprimés	484

Résultats (moyenne de voix obtenue et nombre d'élus)

CFE-CGC Groupe RATP	196,75	4 élus
UNSA-RATP	109,00	1 élu
CGT-RATP	169,13	3 élus

Sont élus

Imed BARKALLAH	CFE-CGC
Delphine AMIGUET	CFE-CGC
Frédéric PULGAS	CFE-CGC
Didier LEFORESTIER	CFE-CGC
Romain DESTRIEZ	UNSA
Nacim GAID	CGT
Grégoire SANTINI	CGT
Michel LAMBOLEY	CGT

J'adresse mes félicitations à tous les élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

2. Constatation de la désignation des représentants syndicaux au CSE 7 RATP Infrastructures

M. LE PRESIDENT – Nous avons eu connaissance par vos organisations du nom des représentants syndicaux :

UNSA	Rainer KLEMENT
CFE-CGC	Ntalaja MUSENGESHI TSHIMANGA
CGT	Franck LECOUBLET

Je vous propose de passer à la lecture des déclarations.

M. LECOUBLET – Lecture d'une déclaration CGT...

Troisième tour en coulisse : chronique d'une élection volée !

Pour justifier sa forfaiture, la coalition FO, UNSA, CFE-CGC a multiplié les communiqués communs d'abord inexacts puis finalement mensongers. Elle entend expliquer que la CGT portait des exigences inacceptables au regard du résultat d'une élection qui l'a pourtant portée en tête avec 31,78 % des suffrages et 1 086 voix d'avance sur la deuxième organisation syndicale Force Ouvrière.

Il est généralement admis que la première organisation syndicale de l'Entreprise assume la première responsabilité au CSE-Central. C'est sur cette base que la CGT s'était effacée en 2018 au profit de l'UNSA pour 16 voix de retard seulement.

Dans la perspective d'une gestion pluraliste des instances représentatives du personnel avec les trois autres organisations syndicales représentatives, la CGT a proposé une rencontre le mercredi 8 décembre et a vite compris que la volonté d'une large gestion pluraliste n'était pas partagée...

Première déconvenue, FO, l'UNSA et la CFE-CGC s'étaient préalablement rencontrées pour former une « coalition ». Si bien que la discussion s'est engagée sur des bases trahissant une forme d'hostilité à l'endroit de la CGT, la coalition déclarant : « Nous pesons 65 %, vous pesez 35 % ! ». D'emblée a été posé le principe d'un « nous » et d'un « vous » en termes de rapport de force.

Deux visions de la gestion pluraliste ont été confrontées autour de la gouvernance du Comité d'entreprise et de la composition du CSE Central.

Pour la CGT, assumer la première responsabilité, c'est en avoir les moyens d'où la proposition d'un Secrétariat resserré où la CGT serait majoritaire seule et un Bureau formé des quatre OSR avec une répartition équilibrée des responsabilités.

S'agissant du CSE Central, composé de 20 élus en provenance des 12 CSE de l'entreprise, la CGT défendait le principe d'une répartition respectant le résultat de l'élection au sein de chaque CSE (selon le principe partout appliqué d'une attribution à la plus forte moyenne). Cette logique conduisait à la répartition suivante : 9 élus CGT, 6 élus FO, 4 élus UNSA, 1 élu CFE-CGC.

Sur ces deux points structurants pour une gestion pluraliste, la coalition reconnaissait certes que le poste de Secrétaire revenait à la CGT mais a posé comme non négociable que la CGT soit structurellement minoritaire au sein du Secrétariat. Comprendre : la coalition (65 %)

décide, le Secrétaire CGT (35 %) exécute ! Et l'on perçoit déjà nettement qui tire les ficelles...et qui se fait tirer les ficelles.

Sur la composition du CSE Central, la coalition a posé le principe d'une ventilation des 20 postes selon le poids de chaque OSR en base 100 soit : 7 élus CGT, 6 élus FO, 5 élus UNSA, 2 élus CFE-CGC.

On comprendra aisément que c'était là l'intérêt de la coalition quitte à dévoyer l'esprit d'un CSE Central qui n'est pas composé « par le haut » mais bien « par le bas » (vision CGT) où chaque CSE envoie des représentants au CSE Central en fonction du résultat de l'élection dans chaque périmètre.

Quand deux visions ne s'accordent pas, on cherche un chemin médian (un compromis). Ce fut peine perdue puisque la coalition a défendu sa vision comme « à prendre ou à laisser » et a rapidement posé un ultimatum à la CGT.

Dans un esprit de responsabilité, la CGT a finalement accepté les concessions demandées par la coalition dès le vendredi 10 décembre dernier alors même que les résultats du second tour venaient confirmer et même consolider la première place de la CGT.

A croire que la coalition pensait avoir posé des conditions inacceptables pour la CGT espérant que celle-ci s'exclurait d'elle-même de la gestion pluraliste car celle-là a posé de nouvelles exigences, notamment celle que la CGT ouvre un siège au CSE Central en provenance du CSE MRF à FO pourtant arrivée quatrième dans ce périmètre.

Bref, le clan des 65 %, non content d'imposer les règles générales de la gestion pluraliste, entendait désormais dire qui, quoi, comment ?

Toujours animée d'un esprit de responsabilité et désireuse de respecter le message des urnes légitimant quatre organisations syndicales à la RATP, la CGT a fait cette ultime concession le lundi 13 décembre à midi.

Peine perdue puisque la coalition s'est empressée de poser de nouvelles exigences faisant définitivement la démonstration que leur projet était bel et bien d'exclure la CGT des instances représentatives du personnel.

Voilà la vérité toute nue, celle d'un coup de force démocratique ! Les agents de l'Entreprise ont le droit de savoir comment les choses ont été faites à commencer par les 8 261 qui ont apporté leur suffrage à la CGT.

Alors que l'entreprise est confrontée à des projets de transformation profonde qui sont autant de perspectives de démantèlement de l'EPIC et de privatisation du transport public, la coalition a fait le choix de la désunion et donc de l'affaiblissement des salariés. Honte à eux ! Ils font la démonstration qu'ils ont passé leurs intérêts avant ceux des travailleurs et de l'entreprise.

La CGT était prête au compromis, même au plus douloureux, pour affronter aussi unie que possible les enjeux de la période. FO, l'UNSA et la CFE-CGC font le choix d'un « tous ensemble contre la CGT » qui ne servira pas la défense du service public et des agents de l'entreprise.

Même attaquée et mise honteusement à la porte des instances représentatives du personnel, la CGT restera au service des agents comme elle a toujours su en faire la démonstration. C'est notre raison d'être, les agents et salariés pourront compter sur nous !

Merci de votre écoute.

M. ROUSSEL – J’annonce officiellement, ce jour 16 décembre 2021, que je ne siégerai plus sous l’étiquette UNSA. Je siégerai et je voterai sans étiquette.

M. KLEMENT – Lecture d’une déclaration UNSA....

Déclaration UNSA RATP à la séance de mise en place du CSE RATP Infrac du 16 décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les élu.e.s,

L’UNSA RATP déplore les propos tenus au nom de la délégation CGT.

Les négociations entre les 4 OS représentatives autour des principes de gestion du CSEC et des différents CSE n’ont pas débouché sur un accord. Nous le déplorons également. Jusqu’aux dernières heures précédant cette séance, notre porte est restée ouverte.

Se rejeter les uns les autres la responsabilité de l’échec de ces négociations entre quatre acteurs serait stérile, voire même puéril.

Malgré cette divergence, nos organisations syndicales et nos élus se doivent de continuer à travailler pour les valeurs qui nous ont, tous autour de la table, amenées à mettre nos énergies au service des intérêts de nos collègues...Et à les faire converger chaque fois que possible, chaque fois que nécessaire.

L’échec de ces négociations a, ce jour, des conséquences. Il aboutit à ce que dans plusieurs CSE, comme RATP Infra ou MRF, la CGT ne laisse aucune place aux autres élus dans le fonctionnement de leur CSE. En miroir, elle aboutit à ce que la CGT ne dispose probablement pas de fonction dans la gestion d’autres CSE.

C’est un dysfonctionnement dommageable. Pour autant, il n’empêchera nos élus, de toutes obédiences, de se faire leur travail de porte-parole, de revendication. Il ne les empêchera pas, nous le souhaitons, de s’unir sur des positions communes chaque fois que l’intérêt de nos collègues le nécessitera, dans le contexte de profondes transformations que nous connaissons.

Il ne les empêchera pas, nous l’espérons, de se respecter mutuellement, l’échec d’une négociation entre les centrales syndicales et ses conséquences actuelles ne devant pas nécessairement aboutir à une dégradation irréversible des relations.

Pour conclure, nous adressons, avec sincérité, nos félicitations à l’ensemble des nouveaux élus.

Merci de votre attention.

3. Election du Secrétaire du CSE 7 de RATP Infrastructures

Mme SICSIC – Avant de recueillir les candidatures, je voudrais rappeler les modalités de vote pour l’élection du Secrétaire du CSE. Il s’agit d’un vote à la majorité des voix exprimées. Seuls les votes exprimés pour ou contre seront comptabilisés.

M. RUZA – Je souhaiterais une interruption de séance pour que nous puissions discuter entre les membres de la délégation syndicale puisque nous ne nous sommes pas vus avant le vote.

La séance est interrompue de 9 h 13 à 9 h 23.

Mme SICSIC – Concernant l'élection du Secrétaire du CSE, y a-t-il des objections pour procéder à cette élection par un vote à main levée ? Je n'en vois pas. Les élus titulaires participent au vote et les suppléants s'ils remplacent un titulaire. Quels sont les candidats ?

M. LECLER – La CGT présente la candidature de M. Eric TURBAN.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je vous propose de procéder au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

M. Eric TURBAN est élu Secrétaire du CSE 7 à l'unanimité des présents.

M. LE SECRETAIRE – Je veux évoquer sans polémique la difficulté de mettre en place une gestion pluraliste respectant le vote des agents..... (lecture d'une déclaration)

En préambule, je voulais évoquer sans polémique la difficulté de mettre en place une gestion pluraliste reflétant le vote des agents. Dommage qu'un chemin médian n'ait pu être trouvé.

Je remercie l'ensemble des agents qui ont renouvelé majoritairement la CGT comme 1^{ère} Organisation Syndicale du département RATP INFRASTRUCTURES.

3 OS sont désormais représentatives sur le département, rappelons que ce sont les 1^{ères} élections pour notre département.

Le CSE balaye l'actualité du département, malgré les IP nouvelle formule l'instance reste un moyen pour poser des questions et obtenir des réponses.

Rappelons aussi qu'une partie des prérogatives de sécurité et de santé au travail sont de la responsabilité du CSE et que cet enjeu est devenu majeur dans le département.

Le dialogue social est indispensable et nous serons, je serais attentif pour que celui-ci reste au même niveau que celui que nous avons actuellement. Cela n'empêchera pas d'avoir des désaccords et comme le dit la formule, nous serons « d'accord sur nos désaccords ». Cette écoute respective doit s'imposer dans notre instance et particulièrement lors de nos séances.

Les commissions obligatoires, mais aussi facultatives, font partie intégrante du bon fonctionnement de l'instance, elles permettent d'étudier les dossiers, charge au président de com d'en restituer une synthèse.

Je remercie les élus de la confiance renouvelée qu'ils m'accordent et j'ai une pensée pour ceux qui ont fait le choix de ne pas continuer l'aventure mais qui ont participé à mettre en place le CSE.

Donc à nous d'écrire les 4 années qui se profilent devant nous !

Merci.

4. Election du Trésorier du CSE 7 de RATP Infrastructures

Mme SICSI – En l’absence de règlement intérieur, nous nous référons à l’accord relatif à la qualité du dialogue social du 26 novembre 2018. Les modalités de scrutin pour l’élection du Trésorier sont les mêmes que celles de l’élection du Secrétaire. Quels sont les candidats ?

M. LE SECRETAIRE – La CGT présente la candidature de M. David LECLER.

Mme SICSI – Y a-t-il d’autres candidats ? S’il n’y en a pas, je vous propose de procéder au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

M. David LECLER est élu Trésorier du CSE 7 à l’unanimité des présents.

M. LECLER – Au niveau de l’ouverture, vu les faits qui peuvent se passer ailleurs, j’espère que nous pourrons avoir des échanges avec les autres organisations syndicales pour travailler dignement vis-à-vis des agents.

5. Désignation des membres et du Secrétaire de la CSSCT RATP Infrastructures

M. LE PRESIDENT – La nouvelle Présidente de la CSSCT s’appelle Mathilde MAHAUT depuis le 1er décembre 2021. M. Nils RAYNAUD a quitté l’entreprise. Il était un détaché du Ministère de l’Environnement et il est retourné dans son Ministère de Tutelle.

Mme SICSI – Les membres de la CSSCT sont désignés par les membres du CSE lors de la première réunion de mise en place. Le nombre de membres de la CSSCT est défini par l’accord transversal d’entreprise et, s’agissant de RATP Infrastructures, ce nombre est de 6 membres.

Les membres de la CSSCT sont désignés par le CSE à la majorité des membres présents. Les abstentions sont prises en compte pour apprécier le nombre de votants ainsi que les votes blancs émis. Je vous propose donc de passer à la désignation des membres de la commission, puis nous désignerons le Secrétaire parmi les membres. Les membres de la CSSCT doivent être désignés parmi les membres titulaires ou suppléants au CSE. Le Secrétaire doit être en revanche désigné parmi les membres titulaires. Je rappelle également qu’un membre de la délégation du personnel à la CSSCT doit impérativement appartenir au deuxième collègue maîtrise et/ ou au troisième collège cadre comme prévu dans le code du travail. Quels sont les candidatures proposées pour la CSSCT ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons M. Christian PAROT, M. Jean-René MORVAN, M. Benjamin BROUCHET, M. Frédéric CAPON, M. Demba SEMEGA et M. Sylvain ROUSSEL.

Mme SICSIK – Y a-t-il d'autres candidatures ? M. Angel RUZA et M. Teddy PELLETIER sont candidats. Je vous propose de procéder au vote sur ces candidatures nom par nom.

Vote sur la candidature de M. Christian PAROT

Pour	20
Contre	0
Abstention	4

Vote sur la candidature de M. Jean-René MORVAN

Pour	20
Contre	0
Abstention	4

Vote sur la candidature de M. Benjamin BROUCHET

Pour	19
Contre	0
Abstention	5

Vote sur la candidature de M. Frédéric CAPON

Pour	18
Contre	0
Abstention	6

Vote sur la candidature de M. Demba SEMEGA

Pour	19
Contre	0
Abstention	5

Vote sur la candidature de M. Sylvain ROUSSEL

Pour	19
Contre	0
Abstention	5

Vote sur la candidature de M. Teddy PELLETIER

Pour	2
Contre	7
Abstention	15

Vote sur la candidature de M. Angel RUZA

Pour	4
Contre	14
Abstention	6

M. LE PRESIDENT – Les 6 membres de la CSSCT sont M. Christian PAROT avec 20 voix, M. Jean-René MORVAN avec 20 voix, M. Benjamin BROUCHET avec 19 voix, M. Frédéric CAPON avec 18 voix, M. Demba SEMEGA avec 19 voix et M. Sylvain ROUSSEL avec 19 voix.

Election du Secrétaire de la CSSCT

Mme SICSIC – Le Secrétaire est désigné parmi les membres élus. Il doit être un membre titulaire du CSE. Qui se porte candidat ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons la candidature de M. Christian PAROT.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	3
Abstention	1

M. Christian PAROT est élu Secrétaire de la CSSCT à la majorité des présents.

M. PAROT – Je vous remercie pour votre confiance. Par rapport aux divergences évoquées tout à l'heure, la CSSCT mettra tout en œuvre pour tous nos collègues et ne fera aucune distinction pour travailler en bonne entente avec tout le monde.

6. Election des représentants du CSE 7 au CSEC (vote à l'urne prévu)

Mme SICSIC – Concernant l'élection des représentants du CSE 7 au CSE Central, les élus de chaque CSE sont appelés à désigner les membres du CSE qui siégeront au CSE Central. Les membres titulaires du CSE Central sont choisis parmi les titulaires du CSE d'établissement. Les membres suppléants au CSE Central peuvent être choisis parmi les titulaires ou les suppléants. Il n'y a pas d'appartenance à un collège en particulier.

Concernant le CSE RATP Infrastructures, il doit être désigné 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au CSE Central. Seront élus les candidats qui réuniront le plus grand nombre de voix à la majorité des suffrages.

S'agissant de cette élection, nous sommes dans l'obligation de recourir au vote à bulletin secret. Le vote se fait en une seule fois, d'abord pour les titulaires, puis pour les suppléants. Nous ferons le dépouillement à la fin. Pour pouvoir organiser ce scrutin, nous avons besoin d'enregistrer le nom des candidats. Nous vous distribuerons ensuite des papiers. Puis, je vous appellerai et chaque élu ira déposer son bulletin dans l'urne. Nous aurons une feuille d'émargement. Quels sont les candidats pour les titulaires ?

M. MORVAN – Pour les titulaires, la CGT propose la candidature de M. Abdelhakim KHELLAF et de M. Pascal LAMBERT.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons également la candidature de M. GRANDO. Quels sont les candidatures pour les suppléants ?

M. MORVAN – Pour les suppléants, la CGT propose les candidatures de M. André BAZIN et de M. Eric TURBAN.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons également la candidature de M. Imed BARHALLAH.

TITULAIRES

1^{er} titulaire

Résultat du vote

Abdelhakim KHELLAF	16 voix
Pascal LAMBERT	2 voix
Frédéric GRANDO	4 voix
Bulletin blanc	2

M. Abdelhakim KHELLAF est élu premier titulaire au CSE Central.

2^{ème} titulaire

Résultat du vote

Pascal LAMBERT	16 voix
Abdelhakim KHELLAF	1 voix
Bulletin blanc	6
Bulletin nul	1

M. Pascal LAMBERT est élu deuxième titulaire au CSE Central.

SUPPLEANTS

1^{er} suppléant

Résultat du vote :

M. André BAZIN	16 voix
M. Eric TURBAN	2 voix
M. Imed BARKALLAH	4 voix
Bulletin blanc	2

M. André BAZIN est élu premier suppléant au CSE Central.

2^{ème} suppléant

Résultat du vote :

M. Eric TURBAN	16 voix
M. André BAZIN	2 voix
Bulletin blanc	6

M. Eric TURBAN est élu deuxième suppléant au CSE Central.

7. Adoption du règlement intérieur du CSE 7 de RATP Infrastructures

Mme SICSIC – Un projet de règlement intérieur a été adressé et proposé à l'ensemble des élus du CSE. Si vous n'avez pas de points particuliers, nous pouvons procéder à son adoption.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Le règlement intérieur du CSE RATP Infrastructures est adopté à l'unanimité des présents.

8. Désignation du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Mme SICSIC – Quels sont les candidats ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons la candidature de Mme Laura RUIZ GONZALEZ.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Mme Laura RUIZ GONZALEZ est désignée référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

9. Désignation des membres du bureau du CSE 7 en application du règlement intérieur du CSE 7

M. LE SECRETAIRE – Pour le bureau, nous proposons la composition suivante :

- Le Secrétaire Eric TURBAN,
- Le Trésorier David LECLER,
- Le Secrétaire Adjoint Céline CASSOU,
- Le Trésorier adjoint Tarris ANDET ASSANA,
- Le Secrétaire de la CSSCT Christian PAROT.

Mme SICSIC – S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons passer au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Le bureau est constitué de M. Eric TURBAN, M. David LECLER, Mme Céline CASSOU, M. Tarris ANDET ASSANA et M. Christian PAROT.

10. Constitution de la commission économique (élections du Président et des membres)

Mme SICSIC – Les membres de la commission et le Président sont désignés parmi les membres du CSE par une résolution adoptée à la majorité des membres présents. Nous proposons que le vote ait lieu à main levée.

Election du Président de la commission économique

Mme SICSIC – Quels sont les candidats pour la présidence de la commission économique ?

M. LE SECRETAIRE – Pour le poste de Président, nous proposons la candidature de Mme Céline CASSOU.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats. S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote de cette proposition.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Mme Céline CASSOU est élue Présidente de la commission économique.

Election des membres de la commission économique

M. LE SECRETAIRE – En plus de Mme CASSOU, nous proposons M. David LECLER, M. Valentin LERENDU et M. Nacim GAID.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons la candidature de M. Didier LEFORESTIER.

Vote sur la candidature de M. David LECLER

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de M. Valentin LERENDU

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de M. Nacim GAID

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de M. Didier LEFORESTIER

Pour	4
Contre	17
Abstention	3

M. David LECLER, M. Valentin LERENDU et M. Nacim GAID sont désignés membres de la commission économique.

11. Constitution de la commission formation (élections du Président et des membres)

Election du Président de la commission formation

Mme SICSIC – Quels sont les candidats pour la présidence de la commission formation ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons la candidature de M. Pascal LAMBERT.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je propose que nous passions au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

M. Pascal LAMBERT est élu Président de la commission formation.

Election des membres de la commission formation

Mme SICSIC – Quels sont les candidats ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons M. Sébastien LESGENT, M. Stéphane LEFIEF et M. Stéphane TONDUT.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons la candidature de Mme Malvina GAVARD pour la CFE-CGC.

Vote sur la candidature de M. Sébastien LESGENT

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de M. Stéphane LEFIEF

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de M. Stéphane TONDUT

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de Mme Malvina GAVARD

Pour	4
Contre	17

Abstention 3

M. Sébastien LESGENT, M. Stéphane LEFIEF et M. Stéphane TONDUT sont désignés membres de la commission formation

12. Constitution de la commission égalité femmes/hommes (élections du Président et des membres)

Election du Président de la commission égalité femmes/hommes

Mme SICSIC – Quelles sont les candidatures ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons la candidature de Mme Laura RUIZ GONZALEZ.

Mme SICSIC – Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Mme Laura RUIZ GONZALEZ est élue Présidente de la commission égalité femmes/hommes.

Election des membres de la commission égalité femmes/hommes

Mme SICSIC – Quels sont les candidats ?

M. LE SECRETAIRE – Nous proposons Mme Claude-Myriam DIOMANDE, M. Jean-René MORVAN et M. André BAZIN.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il d'autres candidats ? Nous avons la candidature de Mme Farida OMARI pour la CFE-CGC.

Vote sur la candidature de Mme Claude-Myriam DIOMANDE

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Vote sur la candidature de Mme Farida OMARI

Pour	5
Contre	16
Abstention	3

Vote sur la candidature de M. Jean-René MORVAN

Pour	20
Contre	4
Abstention	4

Vote sur la candidature de M. André BAZIN

Pour	20
Contre	4
Abstention	0

Mme Claude-Myriam DIOMANDE, M. Jean-René MORVAN et M. André BAZIN sont désignés membres de la commission égalité femmes/hommes.

13. Résolution du CSE sur le versement au CSEC de la contribution financière relative à la gestion centralisée des ASC (activités sociales et culturelles)

M. LE SECRETAIRE – Je vais vous donner lecture de la résolution.....

Conformément aux dispositions du Code du travail, de l'accord relatif à la qualité du dialogue social au sein de la RATP du 28/11/2018, les élu(e)s du CSE RATP I réuni(e)s en séance plénière du 16/12/2021 décide de confier au seul Comité Social et Economique Central de la RATP (le CE RATP) la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC). Ils décident de transférer la contribution relative aux ASC du CSE RATP I pour l'année 2022. Ce versement sera effectué directement au CSEC par la RATP. Une convention entre le CSE RATP I et le CSE RATP fixera les modalités de transfert des ASC conformément aux dispositions prévues par l'article 2316-23 du Code du travail.

PROCEDURE DE VOTE

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

La résolution du CSE sur le versement au CSEC de la contribution financière relative à la gestion centralisée des ASC est adoptée à l'unanimité des présents.

Mme SICSIC – La mise en œuvre de cette résolution est dépendante de la signature de la convention entre le CSE et le CSEC qui déblocuera le versement de la subvention.

14. Information sur les modalités de la rétrocession obligatoire d'une part de la subvention au fonctionnement du CSEC

M. LE PRESIDENT – Conformément à l'article 8.5 de l'accord relatif au dialogue social à la RATP, les CSE d'établissement rétrocèdent obligatoirement une partie de leur propre subvention de fonctionnement au CSE Central. Le montant et les modalités de cette rétrocession font l'objet d'un accord entre le CSE Central et chacun des CSE d'établissement pour la durée du mandat qui doit intervenir dans les plus brefs délais entre le CSE et le CSEC. L'accord sera soumis pour délibération dans chacune des instances concernées. A défaut, le tribunal d'instance sera compétent pour déterminer le montant de cette subvention. Vous êtes donc invités, Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Trésoriers des CSE, à entreprendre les démarches administratives nécessaires afin de permettre le versement effectif du budget de fonctionnement du CSEC. Je vous informe que le montant prévisionnel 2022 pour le CSE RATP INFRA représente 0,22 % de la masse salariale.

15. Calendrier prévisionnel des séances pour l'année 2022

Mme SICSIK – Nous vous remettons ce calendrier sur table. Les séances sont calées par principe le troisième jeudi du mois avec des décalages liées aux vacances scolaires. Ce calendrier prévisionnel prévoit 9 séances dans l'année comme prévu dans le règlement intérieur. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

M. LE SECRETAIRE – Je vous remercie et vous je souhaite de bonnes fêtes à tous.

M. LE PRESIDENT – Je vous souhaite à tous la bienvenue dans cette nouvelle mandature du CSE 7 dont nous attendons beaucoup. Nous avons un chemin à faire ensemble et des sujets passionnants à évoquer. Je me félicite de la tenue de ce CSE N°7. Quelqu'un disait que l'on se fait la guerre quand on n'est pas d'accord sur ses désaccords et, quand on est d'accord sur ses désaccords, on ne se fait pas la guerre. Je trouve cela très intéressant et vous pouvez compter sur moi pour garder cette qualité de dialogue social. Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes. Prenez soin de vous et faites très attention à vos familles. Nous nous retrouverons l'année prochaine en pleine forme.

La séance est levée à 12 h 15.

Jean-Louis Houpert



Eric Turban